

Organisateur :
Association L.I.S. (Loisirs, Initiatives et Sports)
1 rue du Maréchal Foch 59178 BRILLON
lis.brillon@gmail.com



Contacts : Véronique Martin 06 84 95 17 76

Délégués pour l'organisation de l'événement

Jean-Pierre (06 08 95 66 68)

Pascal (07 49 71 19 62)

Marie Paule (06 77 33 38 86)

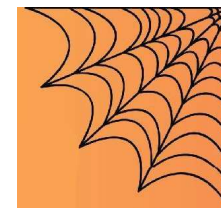
Michelle (06 71 03 88 95)



Avec le soutien de la Mairie de BRILLON



Le samedi 25 octobre 2025
à BRILLON



Randonnée d'HALLOWEEN

Circuit pédestre nocturne de 6 kms en FORET

Et une bonne soupe au retour

N'hésitez pas à venir déguisés !

Rendez-vous à 17h45 sous la Halle de Brillon pour covoiturer et aller prendre le départ en forêt à 18h.

Réservation souhaitée, sur le bulletin ci-joint, à déposer avec le règlement pour le mardi 21 octobre 2025 au 69 rue Poincaré, au 38 ou au 78 rue Foch à Brillon

Inscription fixée à 4,50 euros pour les adultes.
Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.

Bonnes chaussures et tenue adaptée. N'oubliez pas votre torche.

→ En cas d'alerte météo orange, la sortie sera annulée.



Organisée par l'association
LIS (Loisirs, Initiatives et Sports) de Brillon.

Randonnée d'Halloween du 25 octobre 2025

Règlement

- Marche ouverte à tous. Les enfants doivent être accompagnés de leurs parents.
- Les chiens sont acceptés mais restent, sous la responsabilité de leur maître. Ils doivent impérativement être tenus en laisse.
- Parcours unique : boucle de 6 km environ en forêt.
- Rendez-vous derrière la Mairie de Brillon à 17h45 pour le départ à 18h, tous ensemble en covoiturage, vers le lieu de départ (croisement rue Debrabant / chemin du Flot Boucher et Laie des Rouges Prés / laie des Queues de Tilloy). Retour au même endroit.
- Encadrement de la randonnée assurée par le Bureau et les bénévoles de la L.I.S.
- En raison du caractère nocturne de la randonnée et par égard aux familles avec des enfants, il est indispensable de rester groupé et de garder le contact avec les personnes qui vous précèdent et celles qui vous suivent.
- Chaque participant s'engage à vérifier que son état de santé est compatible avec cette marche.
- Chaque participant s'engage à souscrire une assurance individuelle accidents couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer et une assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers pour eux (et leurs enfants qui les accompagnent).
- Assurances «Responsabilité Civile» : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de **MAIF Contrat N4777618P**.

Si les conditions sanitaires l'imposent, la marche se fera en respectant les règles du protocole sanitaire établi selon les directives de nos Instances Sanitaires et de la Fédération Française de Randonnée.

Le bulletin d'inscription est à faire parvenir avant le 21 octobre 2024 avec le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la L.I.S. au 69 rue Poincaré, au 38 ou au 78 Foch à Brillon, pour permettre une organisation optimale.

Randonnée d'Halloween du 25 octobre 2025

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom du ou des participants	N° téléphone (*)	date de naissance

Adresse mail de contact (*) :

(*) indispensable, pour le cas où nous aurions besoin de vous joindre avant ou pendant la rando.

Je soussigné(e),, ainsi que les personnes inscrites sur ce bulletin :

- déclarons avoir pris connaissance du règlement et en acceptons les conditions.
- déclarons avoir pris connaissance du protocole sanitaire et nous engageons à le respecter.
- déclarons sur l'honneur avoir fait vérifier notre état de santé et que celui-ci ne présente aucune contre-indication à la participation à cette marche.
- déclarons être couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle accidents.
- autorisons les organisateurs à utiliser, sans contrepartie, les photos prises lors de cet événement et sur lequel nous figurerions dans des publications et informations de la LIS ou de la commune de Brillon.
- **pourrons nous rendre en voiture depuis le Halle jusqu'au lieu de départ de la marche**
- **pourrons emmener personnes dans notre véhicule**

Signature indispensable :

(Signature des parents pour les mineurs)

Attention : Le soussigné et les personnes inscrites sur ce bulletin ne pourra(ont) participer à la randonnée qu'après avoir signé ce bulletin.